

## **Conseil de l'Europe – plateforme des journalistes – 2 journalistes de France 5 mis à l'écart lors d'un déplacement du Président Macron à Lille.**

*Alerte du 20 novembre 2017 : Le 14 novembre 2017, le journaliste Tancredi Bonora et son collègue reporter d'image de l'émission « C à Vous » de France 5 (qui dépend du groupe audiovisuel public France Télévisions) se sont vus limiter l'accès au président Emmanuel Macron, lors de son déplacement dans le nord du pays. Le motif invoqué par les services de la sécurité du président était la présence des deux journalistes à la manifestation du mouvement d'opposition, la France Insoumise, organisée la veille contre certaines mesures gouvernementales. Lorsque les journalistes ont tenté de poser des questions au chef de l'Etat, ils en ont été physiquement éloignés par des agents de sécurité qui se sont interposés. Ainsi tenus à l'écart d'autres journalistes, ils ont été empêchés de réaliser leur reportage.*

La présente alerte concerne le cas particulier de deux journalistes de l'émission « C à Vous » de France 5, dans le cadre d'un déplacement du Président de la République dans le département du Nord les 13 et 14 novembre 2017.

Le 13 novembre au soir, à l'arrivée du Président de la République à la préfecture de Lille, s'est déroulée une manifestation bruyante non déclarée de 50 personnes. Un périmètre de protection ayant été mis en place par arrêté préfectoral, le Directeur départemental de la sécurité publique (DDSP), présent sur les lieux, a fait repousser les manifestants à l'extérieur du périmètre, dans la stricte application du droit.

A cette occasion, le Directeur départemental de la sécurité publique a observé qu'un homme, qui s'est révélé être M. Tancredi Bonora, s'en était pris verbalement aux policiers et l'a identifié en conséquence comme étant un manifestant. L'intéressé est d'ailleurs resté pendant toute la durée de la manifestation, soit plus d'une heure, au milieu des manifestants.

Le 14 novembre 2017, sur la base d'un nouvel arrêté préfectoral, un périmètre de protection a été mis en place sur le site particulièrement sensible du quartier de la Bourgogne à Tourcoing où se déplaçait le Président de la République.

Le Directeur départemental de la sécurité publique, qui avait par ailleurs été informé de la présence de manifestants d'extrême gauche à proximité, a aperçu le même individu, M. Bonora, dans la foule dense entourant le Président. Percevant une attitude provocante et compte tenu des éléments de contexte décrits précédemment, la présence de ce dernier est apparue comme étant potentiellement dangereuse. Dès lors, le Directeur départemental de la sécurité publique a donc demandé à deux fonctionnaires de police de s'interposer entre lui et le Président pour éviter tout incident. Aucune violence n'a été exercée.

Le Directeur départemental de la sécurité publique a alors seulement pu identifier M. Bonora comme étant journaliste, celui-ci n'ayant pas été signalé comme étant autorisé à suivre le Président.

En tout état de cause, les autorités françaises tiennent à préciser qu'aucune consigne n'a été donnée pour écarter des journalistes et rappellent l'attachement de la France à la défense de la liberté de la presse. Celle-ci est pleinement garantie sur le territoire français par nos engagements internationaux, notamment la Convention européenne des droits de l'Homme, et par notre droit interne, en particulier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.